



**Bureau communautaire**  
**12 décembre 2018**  
**La Visitation – 18 heures**

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 19  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 15  
Date de la convocation : 05 décembre 2018

**Présents :** J.P Fichère, D. Michaud, N. Jeannet, G. Fernoux-Coutenet, C. Crétet, F. David, J. Péchinot, D. Bernardin, S. Champanhet, F. Macard, P. Blanchet, J.L Bouchard, C. François, B. Guerrin, J. Thurel.

**Excusés :** J.M Daubigney, C. Bourgeois-République, P. Jacquot, J.C Lab.

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP458 – 39109 DOLE Cedex  
Tél. 03.84.79.78.40  
Fax. 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

Décision DB27/18

#### **Objet**

Contrat de partenariat  
« Ambassadeur du Sport »  
Subvention supplémentaire  
à Laura SIVERT pour 2018

**Date d'affichage :** 20 décembre 2018

Dans le cadre de sa politique de communication, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a décidé de s'appuyer sur des personnalités reconnues nationalement et internationalement pour porter l'image de l'agglomération en tant qu'ambassadeurs du territoire.

Dans le domaine sportif, une entité a été ciblée dans la discipline du karaté en raison de ses performances de l'année 2018 et des objectifs qu'elle s'est fixés. Il s'agit de Laura SIVERT licenciée au club de la Sauvegarde à Besançon.

Compte tenu de ses dernières performances (championne du Monde par équipe à Madrid), il est proposé de signer un contrat de partenariat avec Laura SIVERT. Ce contrat prendra effet à compter de sa signature pour une durée d'un an. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole pourra utiliser le nom et l'image des ambassadeurs sur tous les supports de promotion et de communication, existants ou à venir, publiés à l'initiative de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pendant la durée du contrat mentionné ci-dessus. Ils seront également invités à participer à divers événements organisés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

En contrepartie, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole versera une somme forfaitaire supplémentaire pour 2018 à Madame Laura SIVERT de 2 000 €.

Ce montant sera imputé sur le budget principal 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **ACCORDENT** une subvention supplémentaire d'un montant de 2 000 (deux mille) euros à Madame Laura SIVERT pour l'année 2018,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer le contrat de partenariat se rattachant à la présente décision.

Fait à Dole,  
Le 12 décembre 2018  
Le Président,

